

Vie du village

Bloc note - Pêle-mêle



Naissance :

- Renan GRANGER est né le 23 septembre 2008
«Félicitations à Mr et Mme GRANGER de la part des membres du conseil»



Permanences PLU

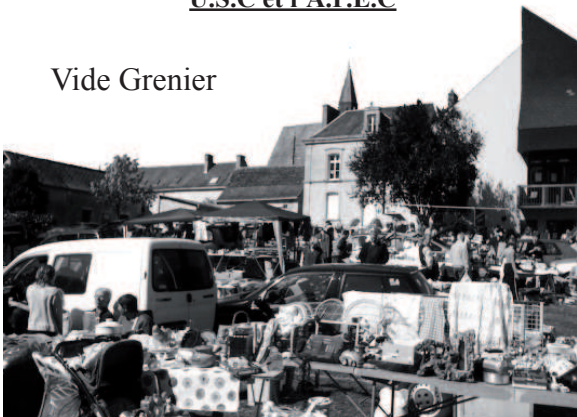
(salle de la mairie)

- le vendredi 24 octobre 2008 de 20h30 à 21h30
- le samedi 8 novembre 2008 de 10h à 11h30



U.S.C et l'A.P.E.C

Vide Grenier



Cette journée fut un véritable succès. L'U.S.C et l'A.P.E.C remercient tous les participants.

L'assemblée générale de l'USC aura lieu le 15 octobre à 20h30 dans la salle polyvalente.

Bal des sports: le samedi 15 novembre



Comité des Fêtes

(Rappel heures d'ouverture)

- La bibliothèque est ouverte le Mercredi & le Samedi de 10h30 à 12h.
- La vidéothèque est ouverte le lundi de 18h30 à 19h30 et le samedi de 10h30 à 12h.



Association les Fils d'Argent

Le club des fils d'argent organise son exposition le 18 et 19 Octobre à la salle polyvalente. A cette occasion, vous pourrez contempler une exposition rétro sur les fêtes de Charentilly au siècle dernier.



Relais Emploi Solidarité...

Dans le cadre de sa mission, le RES peut vous proposer du personnel pour assurer des tâches ménagères ou de bricolage et jardinage de toutes sortes.

L'association se charge de toutes les démarches administratives et accepte les règlements par Chèque Emploi Service.

Contact: 02 47 29 37 12



Déchets verts

La commission Cadre de vie / environnement s'interroge sur un service à rendre à quelques personnes de la commune. En effet certaines personnes ne peuvent se déplacer pour emmener leurs déchets verts à la déchetterie. Aussi, nous demandons à toute personne en difficulté intéressée par cet éventuel service qui pourrait être payant, de bien vouloir se faire connaître à la mairie en indiquant les motifs qui les poussent à demander cette aide à la collectivité .



Commerce - Artisanat - Santé

Bienvenue à Mlle CASTELLA, Kinésithérapeute qui vient d'ouvrir son cabinet au 8 rue de l'Arche. Tel: 06 63 55 26 39



Les enfants de l'école ont participé à la course des «20km de TOURS» le 28 septembre dernier.



Charentilly



L'Echo du Conseil

Septembre 2008

INFOS PRATIQUES

La Mairie
1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly

Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56
Email : mairie.charentilly@wanadoo.fr

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi -Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2008 A 20 HEURES 30

Assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) école.

Dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de l'école, quatre prestataires ont été reçus.

Quatre offres ont été déposées, elles ont fait l'objet d'un examen attentif et détaillé du maire et des adjoints qui proposent de retenir celle de la DDE.

La rémunération de la DDE est un forfait :

- Forfait de la tranche ferme : 9 280 € HT
- Forfait par tranche conditionnelle :
 - Option 1 (sans concours d'architecte) : 3 000 € HT
 - Option 2 (avec concours d'architecte) : 4 620 € HT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que la DDE est retenue au titre de l'AMO pour la création de l'école et autorise le maire pour signer les pièces du contrat.

Plan local d'urbanisme – concertation :

La Commission urbanisme – bâtiments s'est réunie le mercredi 27 août à propos des orientations d'aménagement.

Deux points ont été examinés :

- Les hypothèses d'aménagement concernant l'extension de la zone d'activité de la Ribaulterie.
- Les grands principes structurants de l'orientation d'aménagement (centre bourg – école – équipements sportifs).

Deux autres réunions auront lieu : - jeudi 18 septembre : extension de la zone d'activité et zone d'habitations derrière l'école.

- jeudi 2 octobre : zonage et le règlement.

Dans la délibération du 9 janvier 2006 qui prescrivait l'élaboration du PLU, une réunion publique était prévue en matière de concertation. Elle s'est déroulée le 5 février 2008. Une exposition permanente présente le PADD à la mairie. Elle est accompagnée d'un registre à la disposition du public. Dans le futur, deux permanences d'élus seront organisées, l'une un soir, la seconde un samedi matin. Lors de ces échanges, les questions porteront sur les orientations générales du PLU. Si le calendrier est respecté, une réunion publique pourrait avoir lieu à la fin du mois de novembre pour aboutir au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet PLU, lors de la réunion du Conseil municipal de décembre. Viendra ensuite la transmission du dossier pour avis aux personnes publiques associées (PPA), l'enquête publique, une nouvelle concertation avec les PPA pour se terminer par l'approbation du PLU, par le Conseil municipal, été 2009.

Afin de répartir au mieux les missions entre le maire et ses adjoints, il a été décidé que :

- Le maire prendrait directement en charge l'animation des réunions urbanisme et le PLU.
- Yvette Dutertre, l'instruction des dossiers de demandes d'urbanisme.
- Patrick Lehagre se recentrant sur les bâtiments avec en particulier le tennis couvert, l'école, ainsi que la réflexion sur les bâtiments existants.

Frais de fonctionnement pour les enfants domiciliés dans les communes de la CCGC scolarisés dans une autre école du territoire communautaire.

Dans certains cas bien définis, la réglementation oblige les communes dont les élèves sont scolarisés dans une école publique maternelle ou élémentaire d'une autre commune de participer aux frais de fonctionnement supportés par cette commune d'accueil. Actuellement, une franchise égale à deux élèves s'applique à chaque commune de la CCGC qui scolarise ces enfants. La CCGC demande à chaque commune de bien vouloir réexaminer cette décision, de lui faire connaître sa position quant au nombre d'élèves à retenir au titre de la franchise.

Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour une franchise égale à trois élèves scolarisés d'une commune de résidence dans une commune d'accueil, sous réserve de réciprocité.

Psychologue scolaire:

Par courrier du 8 août, la commune de Neuillé Pont Pierre notifie la délibération du 21 juillet accompagné de la convention qui mentionne que Neuillé Pont Pierre met à la disposition du psychologue scolaire un local au sein de l'école primaire Jacques Prévert. Afin de régler les dépenses engendrées par les besoins du psychologue scolaire, une contribution de fonctionnement est fixée à 0,65 € par élève, soit 75,40 € pour notre commune (116 élèves x 0,65 €). A cela, s'ajoute la participation des communes aux charges de fonctionnement de la classe CLIS qui s'élève à 211,34 € pour l'année 2007/2008.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité le maire ou ses adjoints délégués à signer la convention.

Recensement de la population en 2009:

La commune sera soumise à un recensement du 15 janvier au 14 février 2009, organisé et contrôlé par les services de l'INSEE. Deux agents recenseurs seront nécessaires pour assurer la collecte des informations auprès des foyers. Les personnes intéressées par cette mission peuvent déposer leur candidature au secrétariat de la mairie.

Comptes-rendus des commissions:

Cadre de vie – environnement du mardi 9 septembre : A l'ordre du jour, embellissement, commémoration du 11 novembre ; fêtes de fin d'année – luminaires – décorations ; formation des agents communaux intervenants ; croix en bois à proximité des voies ; réflexion sur le remplacement des thuyas du cimetière ; réflexion sur les emplacements des petites jardinières ; réflexion sur les zones de plantations à modifier : rue des Mailleries, rue du Clos Faroux ; enlèvements des déchets verts.

Il est rappelé que les branches, branchages d'arbres ou d'arbustes qui avancent sur l'emprise des voies ou des trottoirs doivent être coupées et évacuées, à la diligence des propriétaires. En cas de négligence, les coupes peuvent être effectuées d'office par la commune aux frais des propriétaires, après mise en demeure restée sans résultat (Code de la voirie routière).

Comptes-rendus des syndicats intercommunaux:

Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles :

Plan local de l'habitat – bâtiments, du mardi 4 septembre : Sur la période de

quatre ans restant d'ici la fin 2012, neuf locaux dont quelques appartements pour + 60 ans et individuels devraient être construits.

La salle culturelle intercommunale située à Rouziers de Touraine coûtera 3 000 000 € dont 1 500 000 € à la charge de la CCGC. D'une surface de 260 m², elle pourra accueillir 780 personnes debout ou 380 personnes assises. Son achèvement est prévu à la fin du mois d'avril 2009.

L'appel d'offres relatif à la construction de la salle de musique et d'animations à Neuillé Pont Pierre a été déclaré infructueux, ce qui entraîne une nouvelle consultation d'entreprises, même chose pour les travaux d'aménagement du relais assistantes maternelles prévu au siège de la CCGC.

Le tennis couvert de Charentilly devrait voir son chantier ouvrir le 22 septembre pour se terminer à la fin du mois d'avril 2009.

Communication : L'essentiel de la réunion a porté sur la ballade de l'image organisée dans les écoles.

Jeunesse : Il a été question de l'action du relais assistantes maternelles pour les enfants de moins de 3 ans. En ce qui concerne les plus de 3 ans, il est nécessaire de cerner les besoins qui attendent les familles et les enfants avant tout projet d'activité. Il est rappelé que le forum des associations se tiendra le samedi 20 septembre à l'hippodrome de Neuillé Pont Pierre. 36 associations étaient inscrites le 4 septembre sur environ 150 recensées dans le canton.

Questions diverses :

Cimetière : La commission a commencé à enregistrer par saisie informatique, les informations actuellement sur fiches, relatives aux concessions. Une réflexion est engagée sur les tarifications du columbarium.

Salle Madeleine Guillemot : Suite à l'expertise commandée dans le cadre de la déformation du plancher de la salle du restaurant scolaire, le rapport indique qu'aucun problème dans la structure porteuse n'a été relevé et qu'il s'agit d'une déformation de la structure carrelage, sans conséquence.

Curage de la station d'épuration : Du fait qu'un volume plus important de boue a été extrait de la station d'épuration, une plus value de 1 700 € s'est ajoutée au montant prévu.

Correspondant Nouvelle République : M. Michel Bellanger domicilié à Semblançay fait part qu'il a été choisi par la Nouvelle République pour assurer le rôle de correspondant local.



Prochaine réunion du Conseil municipal le 20 octobre 2008 à 20 heures 30, salle de la mairie.



(Ce compte rendu ne se veut pas une copie du Procès Verbal officiel. Ce dernier est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie)